

2K GROUP SAS
51 A Route Nationale
67600 EBERSHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

2K GROUP
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.000.- €

51 A Route Nationale

67600 EBERSHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DES APPORTS

EFFECTUES PAR

Monsieur Maxim KAMMERER

relatifs aux apports de titres de la société 2KBH SAS

à la société 2K GROUP SAS

2K GROUP SAS

A l'Associé unique,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée en date du 15 juin 2025 par Monsieur Maxim Kammerer, seul associé de la société 2KBH SAS, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par :

- Monsieur Maxim Kammerer

A la société 2K GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1 000.- €, ayant son siège social 51 A route Nationale – 67600 Ebersheim et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 938 610 102 et relatifs aux 5.000 (cinq mille) actions de la société 2KBH au capital de 5.000.- €, ayant son siège social 8 rue Golbery – 68000 Colmar et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 914 174 875.

L'apport envisagé est décrit dans la convention d'apport en nature.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-8 et L. 225-147 du Code de Commerce, il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1) Présentation de l'opération et description des apports.
- 2) Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
- 3) Conclusion.

1) PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**➤ Présentation des parties en présence****La société 2KBH SAS, société dont les actions sont apportées**

La société 2KBH est une société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 5.000.- €, ayant son siège social 8 rue Golbery – 68000 COLMAR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 914 174 875.

La société 2KBH a été constituée pour une durée de 99 années à compter du 03 juin 2022.

La société 2KBH a pour objet, en France et à l'étranger :

- Salle de culture physique, musculation, cardia training, danse, fitness, sports et loisirs, l'activité de coaching sportif et de remise en forme à domicile et ou en salle spécialisée en électrostimulation.
- La participation dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités, ou à tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, d'associations ou de sociétés en participation, ou groupement d'intérêts économiques ou autres.

Et généralement effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à toute autre objet connexe ou complémentaire.

Son capital, d'un montant de 5.000.- € (cinq mille euros), est divisé en 5.000 (cinq mille) actions de 1.- € (un euro) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées comme suit :

- M. Maxim Kammerer : 5.000 actions, en pleine propriété.

L'Apporteur possède 100 % du capital de la société 2KBH SAS.

La société 2K GROUP SAS, société bénéficiaire

La société 2K GROUP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000.- €, ayant son siège social 51 A Route Nationale – 67600 EBERSHEIM et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 938 610 102.

La société 2K GROUP a été constituée pour une durée de 99 années à compter du 19 décembre 2024.

La société 2K GROUP a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ;
- La participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la Société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- Toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autre au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ;
- Le financement par voie de prêt, d'avance ou par tous autres moyens, l'octroi de garanties, telles que cautionnement ou aval, au profit des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ;
- L'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ;
- La participation à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

Et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Son capital, d'un montant de 1.000.- € (mille euros), est divisé en 1.000 (mille) actions de 1.- € (un euro) de valeur nominale, entièrement libérée et attribuée comme suit :

- M. Maxim Kammerer : 1.000 actions, en pleine propriété.

.../...

1) DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

S'agissant d'apprécier les valeurs individuelles des apports proposés dans le traité d'apport, ces diligences ont consisté à :

- Contrôler la réalité des actifs apportés ;
- Contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- Analyser les méthodes de valorisation mise en œuvre ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Prendre connaissance de l'activité de la société 2KBH SAS au regard des comptes clos le 31.12.2024 ;
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, l'absence de faits susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

EVALUATION DE L'APPORT

Réalité de l'apport

A l'occasion de nos travaux, nous nous sommes fait confirmer la pleine propriété des titres apportés, que ceux-ci étaient librement transmissibles et n'étaient grevés d'aucune restriction quant à leur transférabilité.

Description de l'apport

L'Apporteur apporte, avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, au Bénéficiaire 5.000 actions qu'il détient en pleine propriété dans le capital de 2KBH SAS, ce qui est accepté par Monsieur Maxim Kammerer en sa qualité de Président du Bénéficiaire.

L'apport des droits sociaux de la société 2KBH, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires et de droit en la matière.

Evaluation de la société 2KBH SAS

La valeur globale de la société a été fixée par la moyenne des méthodes suivantes :

- Valeur patrimoniale ;
- Capitalisation de l'EBE corrigé ;
- Capitalisation de la CAF moyenne ;

La valorisation de la société est effectuée à partir des éléments qui figurent aux bilans des exercices clos les 31.12.2022, 31.12.2023 et 31.12.2024.

a) Valeur patrimoniale :

Capitaux propres	67.264.- €
+ Plus-Value de la clientèle	73.512.- €
+ Moins-values des immo. Corporelles	- 43.202.- €
+ Corrections du bilan N	0.- €

Résultat de la méthode : 97.574.- €

La valeur patrimoniale correspond à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégage des bénéfices récurrents, on choisira des méthodes d'évaluation calculées en fonction du résultat. Voir ci-dessous.

b) Capitalisation de l'EBE corrigé :

EBE moyen	33.627.- €
- Endettement à long terme	0.- €
+ Trésorerie excédentaire	0.- €

La capitalisation selon l'EBE corrigé est la suivante : EBE moyen * coefficient multiplicateur – endettement à long terme + trésorerie excédentaire.

Le coefficient multiplicateur retenu est 4 et est cohérent avec la rentabilité d'exploitation attendue.

Résultat de la méthode : 134.508.- €

a) Capitalisation de la CAF moyenne :

CAF moyenne 18.796.- €

Le calcul de cette méthode est le suivant : CAF moyenne * coefficient multiplicateur.

Le coefficient multiplicateur retenu est 4 et est cohérent avec la rentabilité d'exploitation attendue par un acquéreur potentiel.

Résultat de la méthode : 75.184.- €

Valorisation retenue

Valorisation retenue = Moyenne des trois méthodes, avec une pondération de celles-ci qui débouche sur une fourchette d'estimation allant de 100.000.- € à 104.000.- €.

La valeur retenue est comprise entre ces deux bornes et s'élève à 102.000.- €.

Le capital de la société 2KBH étant divisé en 5.000 actions, la valeur de chaque action s'établit donc à : 102.000.- € / 5.000 = 20,40 €.

Les calculs effectués n'appellent pas de commentaire de notre part.

Evaluation des titres apportés

Nombre de titres apportés : 5.000 actions de 20,40 €

Valeur de l'apport : 102.000.- €

Les titres apportés sont évalués à la somme de 102.000.- €.

L'évaluation des titres n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

REMUNERATION DES APPORTS

Apport en nature – Nombre d'actions créées :

- Valeur de l'apport : 102.000.- €
- Valeur d'une action de la société : 1.- €
- Nombre d'actions créées : 102.000 actions

Augmentation de capital

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 102.000.- €, il sera attribué à M. Maxim Kammerer, 102.000 actions de 1.- € de nominal chacune, émises et entièrement libérées, au titre de l'augmentation de capital de la société 2K GROUP SAS.

2) CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 102.000.- € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Habsheim, le 26 juin 2025

NORME AUDIT SAS
Le Commissaire aux Apports
Représentée par G. CHARLIS

